



Compte-rendu du conseil municipal de Gravières
22 septembre 2021 – 18h.

Le 22 septembre 2021 à 18h, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 septembre 2021

Date d'affichage : 14 septembre 2021

Etaient présents : Monique Doladille, Jean Pellet, Philippe Troï, Marie-Josée Roux, Fabien Pellet, Sylvie Devès, Julie Glotz, Eric Pradier.

Absent : Sylvain Hiel

Absents excusés :

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Subventions aux associations**
- **Temps de travail Adjoint Administratif**
- **Choix des aides suite à la réunion Commission Action Sociale**

Secrétaire de séance : Sylvie Devès.

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour, elle concerne :

Retrait du courrier fait le 23 mars 2021 à Enedis concernant les compteurs linky
Salle Langlade : tarif activité sportive et culturelle.

Vote pour à l'unanimité.

- 1ère délibération – Attribution subventions aux associations

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote de subventions communales aux associations lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021.

Il conviendrait donc de décider du montant et de désigner les différentes associations

Elle propose ce qui suit :

A C C A		
Associations des Parents de l'Ecole de Gravières	}	
Les Gravillons		
Notre Dame de Lourdes		100 €
Patrimoine Graviérois		
Rétro Moto Gaz		
Serre aux Livres		
U N R P A		

Vivre chez Soi		
Fréquence7		150 €
A D M R		
Resto du Coeur		500 €

Après débat, vote pour à l'unanimité.

- **2^{ème} délibération : Temps de travail Adjoint Administratif**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'accroître le temps de travail de l'adjoint administratif qui est pour l'instant de 17h30 par semaine.

Elle propose 3 heures supplémentaires hebdomadaires.

Après échanges, vote pour à l'unanimité.

- **3^{ème} délibération – Choix des aides - Commission Action Sociale**

Madame le Maire résume au Conseil Municipal la dernière réunion de la commission Action Sociale.

Une demande a été faite concernant une aide pour le passage du BSR (brevet de sécurité routière)

L'aide proposée est de 150 €.

Après échanges sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **4^{ème} délibération – Retrait du courrier du 23 mars 2021 concernant les compteurs linky**

Madame le Maire fait savoir aux élus qu'Enedis demande à la commune par voie délibérative de retirer le courrier fait le 23 mars dernier concernant les compteurs linky.

Elle rappelle le contenu dudit courrier :

« La commune de Gravières a pris acte de la pose des compteurs LINKY.

Elle vous demande de garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans coercition pour :

- *Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,*
- *Respecter le refus des usagers présentant une pathologie incompatible avec ce type d'installation. »*

Il s'en suit un débat autour de ce sujet.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'annulation de ce courrier

- **5^{ème} délibération – Salle Langlade : Tarif activité sportive / culturelle**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels de mise à disposition de la salle communale.

Elle fait part de l'utilité d'ajouter une nouvelle catégorie de location.

Désormais, pour les activités sportives ou culturelles régulières, un tarif de 45 € par trimestre pour un créneau d'occupation de 2 heures hebdomadaires sera demandé.

Après débat sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce pour la création de ce nouveau tarif.

Questions diverses :

- Eau d'arrosage pour les habitants du lotissement du Roussillon : une réponse leur sera faite.
- Visite du CAUE reporté au 11 octobre 2021
- Point sur l'incendie du mardi 7 septembre 2021 au quartier des Tincouses / Eynessets
- Inauguration de la place du Mas Bonnet le 25 septembre 2021
- Evocation de la Semaine Bleue
- Financement frais de garderie scolaire du matin concernant un enfant pour un montant maximum de 158 €

Fin de la séance : 20 heures 30

Les délibérations sont visibles en Mairie.



